

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 7 juillet 2014, à 20:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Mesdames les Conseillères Louise Sénécal et Nancy Lessard, Messieurs les Conseillers, Marco Poulin, Gino Vachon et Jérôme Bélanger, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Est absent : Monsieur Xavier Bouhy.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

128-2014

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Gino Vachon,
Secondé par Monsieur Marco Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que l'ordre du jour de
la présente session soit adopté tel que
présenté.

ADOPTÉ

129-2014

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Secondé par Madame Louise Sénécal,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que le procès-verbal de
la séance spéciale du 26 mai 2014 et de la

séance régulière du 2 juin 2014 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ

130-2014

DON D'UNE PLANTE VIVACE OU ARBRE

Proposé par Monsieur Gino Vachon,
Secondé par Monsieur Marco Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que lors d'une
naissance, la Municipalité de Saint-Victor
donnera soit un petit arbre ou une plante
vivace. Cette remise sera faite lors de la
bénédiction des sacs d'école.

ADOPTÉ

131-2014

NOMINATION D'UN CONSEILLER - ARLAC

Proposé par Monsieur Marco Poulin,
Secondé par Madame Louise Sénécal,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que Monsieur Jérôme
Bélanger soit nommé, comme représentant de
la Municipalité de Saint-Victor, sur le
comité de l'ARLAC.

ADOPTÉ

132-2014

MANDAT - GROUPE CONSEIL ROCHE

ATTENDU la lettre reçue, le 12 juin 2014, du
Ministère de développement durable de
l'environnement et de lutte contre le
changement climatique pour l'avis de non-
conformité sur le traitement de l'eau
potable.

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Secondé par Monsieur Marco Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, de donner un mandat pour
faire l'étude préliminaire et à soumettre au
Ministère avant le 18 juillet 2014 au sujet
du traitement de l'eau potable au Groupe

Roche pour un montant de 3 500,00 \$, plus taxes.

ADOPTÉ

133-2014

DEMANDE CPTAQ - PRODUITS FORESTIERS DMM

ATTENDU que les Produits Forestiers DMM Inc. souhaite acquérir le lot 4 771 081 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Beauce, et l'utiliser à des fins autres que l'agriculture pour agrandir son entreprise;

ATTENDU que Les Produits Forestiers DMM Inc. possède le lot 4 771 082, contigu au site visé, après avoir obtenu une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour s'y établir;

ATTENDU que le site visé comporte une résidence bénéficiant de droits acquis en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, et qu'il se situe dans un îlot déstructuré;

ATTENDU que le site visé n'a aucun potentiel agricole et aucune possibilité d'utilisation à des fins d'agriculture;

ATTENDU que l'agrandissement de l'entreprise n'aurait pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles, ni sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU que la transaction favoriserait le développement d'une entreprise qui génère des emplois sur notre territoire et qu'un refus pourrait avoir des conséquences négatives sur le développement économique de la Municipalité;

ATTENDU que la demande se situe dans la Zone 206-A du règlement de zonage et qu'elle ne

contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la Municipalité.

Proposé par Madame Nancy Lessard,
Secondé par Monsieur Marco Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor appuie la demande dans le dossier des Produits Forestiers DMM Inc. et achemine le dossier à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

ADOPTÉ

134-2014

PANNEAUX DE SIGNALISATIONS - MANDAT

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Secondé par Madame Louise Sénécal,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander à Signalisation Lévis, représentée par Monsieur Yvan Lachance, de venir faire la mise à niveau de la signalisation pour la Municipalité de Saint-Victor tel que décrit dans leur offre, soit environ 12 000,00 \$.

ADOPTÉ

135-2014

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL - POMPIERS

Proposé par Monsieur Gino Vachon,
Secondé par Monsieur Marco Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le rapport annuel de Pompiers pour le plan de mise en œuvre prévue pour l'année du 05 juin 2012 au 31 mai 2013, tel que soumis par le Directeur des Incendies.

ADOPTÉ

136-2014

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION - CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE

ATTENDU la demande de soumission pour l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse.

Ont soumissionné :

Hewitt Équipement :	151 652.03 \$
Équipement Sigma :	150 381.55 \$

Les montants de soumissions sont taxes comprises.

Après étude :

Proposé par Monsieur Marco Poulin,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accorder la soumission pour la fourniture d'une chargeuse-rétrocaveuse à Hewitt Équipement Ltée au montant de 151 652.03 \$. Cet équipement a été attribué à Hewitt Équipement, le plus haut soumissionnaire, car Équipements Sigma n'était pas conforme aux exigences du cahier des charges de la Municipalité de Saint-Victor.

ADOPTÉ

137-2014

**PEINTURE POUR BOITE ET FRAME CAMION NO. 12 -
ADRIEN ROY ET FILLE**

Proposé par Madame Nancy Lessard,
Secondé par Monsieur Marco Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser l'inspecteur municipal, Monsieur Denis Rodrigue, à faire peindre la boîte et frame du camion no. 12 chez Adrien Roy et Fille.

ADOPTÉ

138-2014

RÈGLEMENT NUMÉRO 110-2014

**AUX FINS D'ADOPTER UN RÈGLEMENT SUR LE
TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL.**

ATTENDU que le Conseil désire modifier la réglementation sur le traitement des élus ;

ATTENDU qu'avis de motion et publication de ce règlement ont été faites le 26 mai 2014.

ATTENDU qu'actuellement la rémunération et l'allocation de dépenses annuelles des membres du Conseil est la suivante :

MAIRE :

Rémunération : 7 179,27 \$
Allocation dépenses : 3 589.64 \$ = 10 768.91 \$

CONSEILLERS :

Rémunération : 2 393.09 \$
Allocation dépenses : 1 196.55 \$ = 3 589.64 \$

ATTENDU que le présent règlement prévoit la rémunération et l'allocation de dépenses annuelles suivantes :

MAIRE :

Rémunération : 7 179,27 \$
Allocation dépenses : 3 589.64 \$ = 10 768.91 \$

CONSEILLERS :

Rémunération : 2 393.09 \$
Allocation dépenses : 1 196.55 \$ = 3 589.64 \$

ATTENDU que ladite loi permet au Conseil d'indexer à la hausse pour chaque exercice financier la rémunération des élus au taux de l'indice des prix à la consommation selon Statistique Canada et ce jusqu'à concurrence de 6 %.

ATTENDU que ladite loi permet une rémunération additionnelle au maire suppléant lorsqu'il aura remplacé le Maire, après un nombre de jours déterminé.

ATTENDU qu'une rémunération supplémentaire, au Maire de 200,00 \$, par journée, et ce jusqu'à concurrence de 5 000,00 \$ par année. Ces montants seront réclamés lorsque le Maire devra prendre une journée d'absence de son travail actuel soit, en vacances, en temps sans solde ou en journée personnelle.

Proposé par Monsieur Gino Vachon,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le règlement est statué par le présent règlement qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Le présent règlement décrète que le traitement annuel des membres du Conseil est comme suit :

MAIRE :

Rémunération : 7 179,27 \$
Allocation dépenses : 3 589.64 \$ = 10 768.91 \$

CONSEILLERS :

Rémunération : 2 393.09 \$
Allocation dépenses : 1 196.55 \$ = 3 589.64 \$

ARTICLE 3 À compter du premier exercice financier qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement, la rémunération des membres du Conseil sera indexée à la hausse (ART. 4) d'un pourcentage établi selon l'indice des prix à la consommation pour le Canada selon Statistique Canada, jusqu'à concurrence de 6%.

ARTICLE 4 Une rémunération additionnelle sera accordée au Maire suppléant lorsqu'il aura remplacé le Maire. Cette rémunération additionnelle débutant après une période de trente (30) jours de remplacement, la Municipalité versera au Maire suppléant, jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération du Maire pendant cette période.

ARTICLE 5 ATTENDU qu'une rémunération supplémentaire, au Maire de 200,00 \$, par journée, et ce jusqu'à concurrence de 5 000,00 \$ par année. Ces montants seront réclamés lorsque le Maire devra prendre une journée d'absence de son travail actuel soit, en vacances, en temps sans solde ou en journée personnelle.

ARTICLE 6 Le présent règlement rétroagit au premier janvier 2014.

ARTICLE 7 Toutes les dispositions, règlement ou partie de règlements antérieurs et incompatibles avec le présent règlement sont nuls et sans effets.

ARTICLE 8 Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

JONATHAN V. BOLDUC

MARC BÉLANGER

139-2014

**MANDAT JEAN BISSON, ARPENTEUR - MANON
LAGUEUX ET AUTRES**

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Secondé par Madame Louise Sénécal,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, de mandater Monsieur
Jean Bisson, arpenteur, pour régulariser
l'ancienne Route 28 qui passe sur des
terrains privés.

ADOPTÉ

140-2014

COURS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

Proposé par Monsieur Marco Poulin,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, d'inscrire un employé
municipal pour suivre le cours sur
l'assainissement des eaux tel que le
MDDELCE l'exige sur la nouvelle
réglementation relative à la qualification
des opérateurs des stations municipales
d'épurations des eaux usées.

ADOPTÉ

141-2014

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU l'état lamentable de la Route 108
(rue Principale) soit du numéro civique 302
à 329 Rue Principale.

Proposé par Monsieur Gino Vachon,
Secondé par Monsieur Marco Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, de demander au
Ministère des Transports de bien vouloir
venir réparer cette route le plus
rapidement possible car la Municipalité a
plusieurs plaintes de citoyens.

ADOPTÉ

142-2014

DEMANDE À L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Proposé par Madame Louise Sénécal,
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, de demander à
l'inspecteur municipal de faire la pose de
pancartes « défense de stationner » sur la
rue Commerciale, soit du côté de la Caisse
Populaire jusqu'au stationnement de
l'Église et en avant du 106 commerciale
jusqu'au coin de la rue Principale.

ADOPTÉ

143-2014

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Gino Vachon,
Secondé par Monsieur Marco Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que les comptes suivants
soient approuvés et adoptés pour paiement :

Festivités Western	200.00 \$
Telus Mobilité	69.79 \$
Marc Bélanger	1 006.57 \$
Hydro-Québec	1 898.58 \$
Téléphone Saint-Victor	800.86 \$
Groupe Sports-Inter	1 689.67 \$
Marc Bélanger	29.00 \$
Poste Canada	203.33 \$
Ministre des Finances	42.50 \$
Festivités Western	300.00 \$
Centre Viniyoga	720.00 \$
Stéphane Giroux	300.66 \$
Hydro-Québec	5 066.81 \$
Guy Bélanger	230.00 \$
Noelline Jacques	418.00 \$
François Jacques	405.00 \$
Jonathan V. Bolduc	120.00 \$
Cordonnerie Bureau	908.16 \$
	250.00 \$

Style Musique		
Paysables Durables	2	022.13 \$
Alliance Coop	11	051.98 \$
Robitaille Équipement		362.17 \$
DEBB		66.47 \$
Services Incentech		736.99 \$
Gestion JMS	33	908.98 \$
Bureautique Guy Drouin		194.12 \$
Porte de garage Expert		57.48 \$
Magasin Coop		761.26 \$
ESC	3	944.60 \$
Cent. Élec. de Beauce		397.78 \$
Médias Transcont.		262.14 \$
At. Élect. et infor.		684.10 \$
Jimmie Roy		120.71 \$
Biolab		607.64 \$
Centre Camion (Amiante)	3	058.18 \$
M.R.C. Robert-Cliche	20	549.32 \$
Hercule Fortin inc.		55.62 \$
Ind. ciment Guadeloupe	6	418.42 \$
Armand Lapointe Equi.		574.88 \$
Beauce Auto Acc.		558.18 \$
Garage Bizier	1	129.03 \$
Roche Ltée	18	199.76 \$
Réal Huot	5	394.66 \$
Pizzeria Jippy		61.22 \$
Telvic Mobilité		17.25 \$
Ferme Donald Vachon		799.08 \$
Hydraulique Service		87.06 \$
Matrec	1	425.70 \$
Exc. Denis Bolduc		454.15 \$
Beauce Septique		195.46 \$
Blanchette Vachon	13	923.47 \$
Jardins Beauséjour	1	869.55 \$
Festivités Western		66.00 \$
Orizon Mobile		458.40 \$
LCS	7	867.51 \$
Ville Saint-Joseph		224.44 \$
Pharmacie Stéphanie Roy		405.16 \$
Fonds d'infor. sur le ter.		48.00 \$
Gaz Métro		60.16 \$
Cons. Paul-Eugène Turcotte		166.67 \$
Signalisation Lévis		977.29 \$
Garage Clermont Fortin		20.69 \$
Ecce Terra		517.39 \$
Entreprises ALO Pomerleau		638.87 \$
CWA	5	517.19 \$
Linde	1	306.04 \$

Sylvain Bilodeau	11.39 \$
Auto Drouin	30.93 \$
Maximétal	41.88 \$
Les tontes J.F.	57.48 \$
Robert Rodrigue	30.00 \$
Extincteur de Beauce	303.42 \$

ADOPTÉ

144-2014

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
 Secondé par Madame Louise Sénécal,
 Et résolu, à l'unanimité des membres
 du Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

JONATHAN V. BOLDUC

MARC BÉLANGER